

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : P. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE  
**Membres excusés** : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - M. PINON - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BAZIN - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme THYEBault  
**Membres absents** :

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Groupement de commandes Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Achat de fournitures scolaires et de bureau - Petites fournitures - Marché passé entre la Ville et la société La Papeterie - Bourgogne Mobilier Bureautique - Prorogation - Avenant**

Monsieur Maglica, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 7 novembre 2005, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'appel d'offres, par lots séparés, pour assurer l'approvisionnement en fournitures scolaires et de bureau des services municipaux, en 2006 et 2007.

Le lot n° 6, relatif aux petites fournitures, a été attribué à la société La Papeterie - Bourgogne Mobilier Bureautique, pour un montant compris entre 30 000 et 120 000 € T.T.C. Toutefois, le mode d'acquisition et de mise à disposition de ces fournitures doit évoluer, en 2008, avec la mise en place d'une procédure d'achat en ligne.

Afin d'assurer la continuité des approvisionnements jusqu'à la mise en place de cette nouvelle procédure, il est proposé de passer un avenant au marché conclu avec la société La Papeterie - Bourgogne Mobilier Bureautique pour six mois, du 1er janvier au 30 juin 2008.

Le projet d'avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la prorogation de la durée de validité du marché passé entre la Ville et la société La Papeterie - Bourgogne Mobilier Bureautique, pour l'achat de fournitures scolaires et de bureau (lot n°6 : petites fournitures), jusqu'au 30 juin 2008 ;
- 2 - décider l'établissement d'un avenant à ce marché ;
- 3 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte nécessaire à son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Dijon

13/11/07



PUBLIÉ LE 13/11/07